



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2021

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 16
Nombre de membres votants 22

L'an deux mil vingt et un, le jeudi quatre février à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis en visioconférence, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le jeudi vingt-huit janvier deux mil vingt et un.

Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2021

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Lionel BINET, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations Eric BRULÉ, Delphine CASTAGNET, Rébecca BRUNET, Viviane PICQUERET, Alexandra MERCIER, Anicet KOLOLO

Absent(s) excusé(s) Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 18h30
Fin de séance 21h30

Paul ARVISET s'est connecté à 18h47, Lionel BINET et Nicolas LAUBERTON à 19h07 et Anicet KOLOLO s'est déconnecté à 19h30.

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 AIDE AUX TRAVAUX - SUBVENTIONS ACCORDEES No 1 ET REGLEMENT AIDES AUX TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu le dossier suivant :

✓ Guy LE BUGLE

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **451,10 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide d'octroyer la subvention prévisionnelle d'aides aux travaux suivantes :

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
Guy LE BUGLE	451,10
TOTAL	451,10

- décide de modifier le règlement d'aides aux travaux à compter du 1er mars 2021 en précisant que le montant minimum d'une subvention accordée est de 100 euros.

1.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - RESTAURATION DE LA BAIE DE L'AXE DU CHŒUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vitrail de la baie de l'axe du chœur est endommagé, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de la DRAC qui prend en compte le devis réel des entreprises

Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer la baie dans son intégralité, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **47 627 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de restauration pour un montant de 47 627 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de la DRAC pour cette réalisation, d'un montant de 28 476 euros, soit 60% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Novembre 2020

Fin : Mai 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 47 627	Montant	% de la dépense	
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC	28 476	60
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L - Patrimoine	9 525	20
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	9 525	20	
TOTAL CHARGES 47 627	TOTAL PRODUITS 47 627		

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - RESTAURATION DE LA BAIE DE L'AXE DU CHŒUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vitrail de la baie de l'axe du chœur est endommagé, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental qui prend en compte le devis réel des entreprises

Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer la baie dans son intégralité, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **47 627 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de restauration pour un montant de 47 627 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 9 525 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Novembre 2020

Fin : Mai 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 47 627			
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DRAC	28 476	60
	Etat – FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L - Patrimoine	9 525	20
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	9 525	20	
TOTAL CHARGES 47 627	TOTAL PRODUITS 47 627		

1.4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – EQUIPEMENTS DE SECURITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en place des équipements de sécurité dans le hameau du Petit Grand Bois afin de ralentir la vitesse des véhicules. Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **18 128,10 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en place d'équipements de sécurité pour un montant de 18 128,10 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 5 438 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2021

Fin : Juin 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 18 128,10	Montant	% de la dépense	
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC		
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L	5 438	30
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	12 690,10	70	
TOTAL CHARGES 18 128,10	TOTAL PRODUITS 18 128,10		

1.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2021 - ECOLE NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'équiper toutes les écoles d'équipements numériques en 2021.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de **50 928 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet École Numérique 2021 pour un montant de 50 928 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 15 278 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Juillet 2021

Fin : Septembre 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 50 928		Montant	% de la dépense
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	10 185	20
	Etat – DRAC		
	Etat – Education Nationale	14 000	27,5
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	15 278	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	11 465	22,5	
TOTAL CHARGES 50 928	TOTAL PRODUITS 50 928		

1.6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2021 - VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer des travaux de voirie en 2021.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel maximum de ces travaux est de **100 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux de voirie de 2021 pour un montant maximum de 100 000 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2021

Fin : Décembre 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 100 000			
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC		
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	30 000	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
Autofinancement	70 000	70	
TOTAL CHARGES 100 000	TOTAL PRODUITS 100 000		

1.7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DREAL - REHABILITATION DES CHEMINS PROUSTIENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de réhabiliter plus de 34km de chemins proustiens autour du bourg d'Illiers-Combray.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de la DREAL.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **32 625 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de réhabilitation des chemins proustiens pour un montant de 32 625 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès de la DREAL pour cette réalisation, d'un montant de 26 100 euros, soit 80% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2021

Fin : Juillet 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (CÔUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 32 625			
<input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – DRAC		
	Etat – DREAL	26 100	80
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	6 525	20	
TOTAL CHARGES 32 625	TOTAL PRODUITS 32 625		

1.8 INSTAURATION DU PERMIS DE DIVISER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'instaurer le permis de diviser. Ce permis oblige chaque pétitionnaire à déposer une demande d'autorisation avant les travaux de division.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'instauration du permis de diviser
- Demande que les critères et dispositions de ce permis soient approuvées au prochain Conseil Municipal

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 ACCORD DE PRINCIPE DE L'EXTENSION DE LA ZONE DE GRANDE CAPACITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'agrandir la Zone de Grande capacité afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Donne son accord de principe pour l'extension de la Zone de grande capacité selon le plan joint en annexe
- Précise que selon les zones, il est nécessaire de prévoir des prescriptions différentes avec des exigences renforcées vers les habitations, un volet paysager est à prévoir ainsi qu'une zone de recul avec visibilité sur la ville.

2.2 SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de supprimer le passage à niveau No 33.

En effet, cette décision est motivée par le fait que :

- la SNCF demande de sécuriser ou fermer des PN sur les petites lignes
- le déclassement et désaffectation des voies communales N°22 , N°25 ; et N°23 le 24 mars 2016 par le conseil municipal
- la vente de portions de ses chemins à des particuliers.
- le PN33 se trouve alors à l'intersection de deux voies sans issues dont une privée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la suppression du passage à niveau No 33
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette suppression.

2.3 CESSION DE LA PARCELLE AD328

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la cession de la parcelle AD328 d'une emprise de 109 m2.

L'avis des domaines No 2020-28196V0962 du 22/01/21 estime le montant de la cession à 100 000 euros.

Compte-tenu des travaux réalisés et à réaliser pour créer un local commercial au rez-de-chaussée et des appartements aux étages, le montant de vente proposé est de 135 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la cession de la parcelle AD328 d'une emprise de 109 m2 pour un montant de 135 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette cession.

2.4 APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DU PARC DU PRE CATELAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de signer une convention d'entretien du parc du Pré Catelan avec le département d'Eure et Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention relative à l'entretien du parc du Pré Catelan
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette convention.

2.5 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA MAISON DE LA CITADELLE - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de signer une convention d'occupation de la Maison de la Citadelle avec le département d'Eure et Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention relative à l'occupation de la Maison de la Citadelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette convention.

2.6 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA MAISON DE LA CITADELLE - SOCIETE DES AMIS DE MARCEL PROUST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de signer une convention d'occupation de la Maison de la Citadelle avec la Société des Amis de Marcel Proust.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention relative à l'occupation de la Maison de la Citadelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette convention.

2.7 APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AU SMAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMAR (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir) envisage une augmentation des participations statutaires de 70 centimes par habitant.

Cette augmentation représenterait une hausse globale pour la communauté de communes de 6 812 € (cotisation portée à 38 820 €).

Cette hausse s'explique par la baisse des subventions reçues et le nombre croissant de travaux réalisés.

Le tableau des participations estimées est en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'augmentation de la participation financière de la commune de 70 centimes par habitant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

2.8 APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SAEDEL – OPERATION LE FILOIR 3EME TRANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAEDEL conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme a adressé à la commune d'Illiers-Combray le compte-rendu d'activités de l'année 2019 de l'opération, Le Filoir Tranche 3 – Contrat de Concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve ce compte-rendu.

2.9 ACQUISITION DE LA PARCELLE AD300

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé l'acquisition de la parcelle AD300 d'une emprise de 61 m² pour un montant de 15 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition de la parcelle AD300 d'une emprise de 61 m² pour un montant de 15 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette acquisition.

3. QUESTIONS DIVERSES

CENTRE DE VACCINATION

M. Le Maire explique qu'il s'est proposé auprès de l'ARS pour l'ouverture d'un centre de vaccination. Tout était prêt : un local, des médecins et des infirmières mais l'ARS a refusé d'ouvrir le centre à Illiers-Combray.

Le centre de la Loupe propose aux communes environnantes d'adresser une liste de personnes de plus de 75 ans qui souhaitent être vaccinés. Mme Marie-Claire MAERTEN, M. Sylvain DESDOIGTS et M. Le Maire se sont proposés pour appeler les personnes concernées par cette vague de vaccination.

COMMERCE

Le traiteur installé rue Saint Hilaire ne travaille que pour des événements. Selon Mme Agnès PENFORNIS, il sera présent dans les chalets de la Place Maunoury.

SOUTIEN SCOLAIRE

Mme Marie-Claire MAERTEN remercie Familles Rurales de son implication dans le projet monté en partenariat avec la CAF, les écoles, les psychologues scolaires, l'association des parents d'élèves et la commune.

Ce projet implique à la fois une dizaine d'élèves repérés en difficulté ainsi que les parents.

A compter du 10 mars, un soutien scolaire ludique sera mis en place le mercredi matin ainsi que des cafés des parents à thématique scolaire. Ces cafés permettront aux parents de s'outiller pour aider leurs enfants dans leur apprentissage.

En septembre, un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est envisagé afin de poursuivre cette action.

~~~~~  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le 8 février 2021,  
Vu et approuvé  
Par Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray

